



# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ITALIE.

**Ancone, le 13 mai.** — Le colonel du 66<sup>e</sup> régiment de ligne est de retour de Rome avec des dépêches pour le général Cubières. Le gouvernement du pape a résolu d'envoyer un corps de troupes de ligne pour maintenir son autorité; il offre aux réfugiés de la Romagne des passeports pour retourner en trois jours dans leurs foyers. Aucune amnistie n'étant publiée, les libéraux ont protesté et ont déclaré au général Cubières, qu'ils aimeraient mieux rester ensemble, garder leurs armes et vendre leur vie aussi chère que possible que de s'exposer désarmés.

La fureur était hier à son comble, lorsque l'on annonça l'approche des troupes papales. Un détachement de réfugiés armés sortit de la ville, attaqua sur la route d'Orsimo un piquet de gendarmerie, le dispersa et en désarma quelques-uns. Le nombre des mécontents s'accrut, et tout annonçait des scènes sanglantes. Le général Cubières proposa de sauver les hommes compromis, en les faisant transporter sur des vaisseaux français. Heureusement le comte St-Aulaire arriva avec de meilleures nouvelles. Sous la réserve de son autorité, la cour de Rome renonça à l'envoi de ces troupes, promit une amnistie et annonça que seulement cinq gendarmes seraient employés par jour au service de la police. Le général Cubières garantit ces dispositions, et la tranquillité fut momentanément rétablie dans la ville.

## ANGLETERRE.

**Londres, le 25 mai.** — On lit dans le *Globe and Traveller* :

Deux vaisseaux de ligne, à trois ponts, mettront à la voile, aujourd'hui 24, pour Lisbonne, pour rejoindre les vaisseaux anglais qui y sont déjà allés, et ils auront à leur bord W. Russell et deux autres officiers supérieurs, afin de prévenir l'intervention étrangère dans les affaires portugaises, de manière que le souverain légitime n'aura pas à combattre que l'usurpateur et ses partisans. Les lettres de Lisbonne présentent la situation de don Miguel comme très-précaire; les dispositions des troupes sont fort équivoques, et la flotte destinée à venir au secours de Madère n'a pas encore quitté le Tage. On prévoit que les affaires du Portugal touchent à leur terme.

Le bill de réforme continue ses progrès dans la chambre des lords. Les clauses qui reconnaissent le droit de représentation à des villes et communes qui jusqu'ici en étaient privées, sont achevées et celles qui concernent le droit de voter dans les comités sont déjà bien avancées. Nous pouvons espérer en bien peu de semaines le bill de réforme sera converti en loi du pays.

On pense que le parlement sera ajourné le 28 et le 29, à l'occasion de la fête du roi, la première de l'anniversaire de la restauration, la seconde de ses jours.

Les lords Grey, Albemarle et Holland ont eu leur dernière audience du roi.

A Edimbourg, on a ouvert une souscription pour ériger une colonne à lord Grey; des boîtes pour recevoir les souscriptions ont été placées en divers endroits. Les habitans de la rue de Wellington ont effacé ce nom pour y substituer celui de Grey.

On voit d'après un relevé, extrait du *Kentisch magazine*, que la totalité des forces militaires de la Russie, si l'on comprend les provinces conquises, n'est portée qu'à 600,000 hommes. Celle de St. Pétersbourg est portée à 180,000.

La paie totale de l'armée russe n'excède pas 43 millions de roubles (environ 65 millions de francs). La Russie possède actuellement 739 bâtimens de guerre dont 54 vaisseaux

de ligne, 33 frégates, 500 canonnières, etc., portant le tout ensemble 5967 canons; plus 400 bâtimens de la flotte à rames, avec 3650 canons. Les revenus de l'état sont évalués à 70 millions de roubles (450 millions de fr.).

Les nobles ne sont assujétis à aucune taxe personnelle; ils sont seulement garant de l'impôt. La perception est la chose qui est la mieux organisée en Russie; elle est bien établie; le peuple n'y est point arbitrairement vexé à ce sujet, au moins par la couronne, mais il l'est par les seigneurs.

## FRANCE.

**Paris, le 26 mai.** — Avant hier, à neuf heures, S. A. R. le duc d'Orléans est parti pour faire un voyage dans les départemens.

— M. Dubignon, colonel de gendarmerie, est nommé commandant militaire du Palais-Royal.

— M. le colonel Pierre est nommé commandant militaire du château de Compiègne.

— M. le duc de Choiseul est parti hier soir pour aller recevoir le roi Léopold à la frontière, accompagner S. M. à Compiègne et la reconduire ensuite dans ses états.

— M. le duc Decaze a quitté Paris hier à onze heures du matin. Il est accompagné d'un jeune médecin polonais, M. Hoffman. Il se rend à Bordeaux, où il doit présider le conseil-général de la Gironde.

— Quelques journaux annoncent ce matin la nomination de quatre à cinq nouveaux ministres, en ajoutant même que leurs noms doivent aujourd'hui se trouver dans le *Moniteur*. Cette nouvelle était inexacte. Telle est la nécessité universellement sentie de changemens dans le ministère actuel, qu'il est très-présumable qu'on s'en occupe d'une manière sérieuse. Mais il paraît certain que rien n'est encore définitivement arrêté, ni quant au personnel, ni quant au système. Peut-être arriverait-on beaucoup plus vite à un dénouement, si, par suite de notables refus, la plupart des ministres actuels n'étaient pas intéressés à maintenir le *statu quo*, comme le seul moyen de conserver leurs portefeuilles.

(Constitutionnel.)

— En quittant Paris pour se rendre à Saint-Pétersbourg, M. Pozzo di Borgo a dit qu'il serait de retour dans les derniers jours du mois d'oct prochain; on ne croit pas qu'il revienne avec le titre d'ambassadeur.

(Courrier français.)

— Le voyage de M. de Talleyrand est remis. Au lieu du mois de juin, c'est au mois de juillet qu'il doit maintenant avoir lieu. Voilà ce qui résulte des nouvelles notes qui nous parviennent. Le prochain courrier modifiera peut-être encore les projets qui se lient à une foule de circonstances qu'on voit tous les jours varier et changer.

— On avait parlé du voyage de Guillaume IV dans le Hanovre, cette nouvelle est démentie par des lettres plus récentes.

— Le 1<sup>er</sup> bataillon du 35<sup>e</sup> de ligne est parti avant-hier, dimanche, de Grenoble dans un ordre parfait. Son départ n'a donné lieu à aucune scène tumultueuse. La plus grande tranquillité continue à régner dans cette ville. (Courrier de Lyon.)

— Un journal annonce qu'il va être formé un camp à Versailles, et que le château de Versailles sera transformé en hôpital militaire. Un second camp, ajoute-t-on, sera formé à Saint-Quentin, et deux autres sur la frontière du Nord.

— Deux agens de police anglais sont arrivés à Paris; selon quelques personnes ils auraient été envoyés en France pour chercher à y découvrir les auteurs d'un vol considérable commis dernièrement à Londres.

Selon d'autres, ils seraient chargés de donner à la police française des renseignemens sur le vol des médailles enlevées à la bibliothèque royale.

— Ce n'est pas seulement le prince héréditaire, mais le roi de Naples qui doit, nous assure-t-on, épouser une princesse de Sardaigne.

— Les présidens, secrétaires et des membres désignés des sociétés républicaines se sont réunis hier soir chez le président de la société dite des *Amis du peuple*.

Le but de l'assemblée n'était rien moins que la rédaction d'une constitution républicaine dont les frères et amis veulent doter le pays.

Une statue en plâtre de la liberté d'une entière blancheur a inspiré aux divers orateurs les déclarations les plus bizarres.

Sur la demande générale on a lu la déclaration des droits de l'homme, et un des présidens a prononcé un discours en quatre points qui a été accueilli par des trépignemens unanimes d'admiration.

On allait se séparer quand un citoyen a demandé la parole pour savoir quels noms il convenait de donner à un jeune bouzingot quand il arrivait en ce monde; son fils à lui se trouvait dans ce cas étant né de la veille.

Après mûre délibération, il a été arrêté que le jeune républicain serait nommé Brutus Scevola, qu'une députation assisterait au baptême qui aurait lieu à l'église française de l'abbé Châtel, et que le nouveau né recevrait ce sacrement, coiffé d'un bonnet de liberté, si faire se pouvait.

— On lit dans le *Breton*, journal de Nantes, le 23 mai :

« Présens, hier, à la lecture faite à l'état-major de la garde nationale, d'une lettre écrite par S. A. R. le duc d'Orléans, à M. le colonel Robineau de Bougon, nous avons été frappé des passages suivans, que nous ne pouvons nous dispenser de reproduire, dût-on nous taxer d'indiscrétion.

« S. A. R., après avoir remercié M. le colonel de notre garde nationale des détails qui lui ont été transmis par lui sur l'état des départemens de l'Ouest, ajoute qu'il serait difficile aux autorités locales de parvenir à l'extinction des bandes de chouans, si elles ne recevaient pas de Paris un appui constant et des encouragemens qu'elle n'a pas cessé de solliciter.

« J'ai toujours cru et répété, dit le prince royal, que non-seulement il fallait enlever à nos ennemis toute part, toute influence dans l'administration, mais encore qu'il fallait les persuader qu'il ne pouvait que se repentir de leur hostilité, en même temps que les défenseurs de notre drapeau et de nos institutions seraient soutenus et récompensés, de manière à encourager leurs efforts. C'est là le langage que j'aurais voulu tenir moi-même à Nantes; j'aurais voulu l'appuyer de quelques actes qui eussent prouvé aux moins clairvoyans combien je serai toujours prêt à donner aux patriotes de l'Ouest tout mon appui, celui même de mon bras. Je ne crois cependant pas que la résurrection du drapeau blanc soit à craindre; ce ne sera jamais pour le peuple qu'un emblème de servitude et de droit divin, et il ne manquerait pas d'hommes en France résolus, comme moi, à sacrifier leur vie et tout au monde plutôt que de subir rien qui ressemble aux doctrines dont cette bannière est le symbole.

« Il me tarde bien de réaliser mon projet de voyage à Nantes, qu'a retardé d'abord l'invasion de la Belgique, où m'appelait mon devoir de soldat et d'ami de la liberté; puis les événemens de Lyon, puis la saison rigoureuse, puis enfin le choléra. Je suis d'autant plus encouragé à vous aller voir, que vous me donnez l'espérance que ma présence pourra contribuer au retour de la paix dans la Vendée. Je pourrais aussi, après avoir visité Nantes, appuyer avec bien plus de chances de succès; auprès des ministres, les diverses demandes d'améliorations que vous m'avez transmises, et dont j'aurais pu juger sur les lieux mêmes; persuadé que je suis déjà de l'importance de la ville de Nantes, comme centre de patriotisme, de commerce et d'industrie au milieu des départemens de l'Ouest, et sentant combien il est désirable d'en faire un foyer de lumières et de richesses.

« Cette lettre, en date du 4 mai, est terminée par l'annonce de l'envoi fait à M. le préfet, d'une somme de 3,000 francs, pour les malheureux cholériques dont nous avons déjà parlé.

« M. le lieutenant-général Solignac est reparti hier pour une nouvelle tournée.

— Ou écrit du Havre, 21 mai :

Un violent incendie a éclaté cette nuit dans notre ville, et le feu a consumé en peu d'instans cinq à six bâtimens, situés entre la rue des Fincettes et la place du Spectacle.

Ces maisons étaient habitées momentanément par des émigrés que l'on y avait entassés en foule. L'incendie avait déjà gagné la porte et les croisées d'une des maisons qui donnait sur cette rue. Les émigrés, logés au premier étage, n'eurent que le temps de jeter par les fenêtres les malheureux enfans en bas-âge qu'ils voulaient soustraire aux flammes avant eux-mêmes.

Le spectacle de ces enfans nus et à moitié endormis, recueillis par les personnes qui couraient presque au milieu du feu pour les saisir plus tôt, était déchirant. Les cris des femmes, des parens de ces infortunés et le bruit des flammes qui dévoraient tout, donnaient à cette scène quelque chose d'affreux.

Les pompiers arrivèrent bientôt avec leur zèle accoutumé sur le lieu du péril.

La troupe de ligne accourut ensuite et on continua d'arracher quelques femmes et quelques vieillards au brasier qui menaçait de les dévorer en s'étendant.

A deux heures et demie le feu était éteint; mais une forge, une maison, quelques baraques et presque tous les objets qu'elles renfermaient étaient consumés.

Ce matin, on a retiré trois cadavres brûlés de dessous les débris. Ces corps étaient tellement défigurés par la carbonisation, qu'on a pu à peine reconnaître les sexes. On ne connaît pas encore le nombre des victimes. Tout le monde, dans ce grave événement, a rempli son devoir avec zèle. Le sous-préfet de notre ville n'a pas quitté un seul instant le lieu de l'incendie. Nos deux adjoints sont aussi restés à ses côtés. On a recueilli, plein deux paniers, d'argent dans les débris qui fument encore. Cet argent appartenait à des émigrés.

— Le *Journal du Havre*, du 23, contient ce qui suit :

Un grand nombre de volontaires du Havre souscrivirent en ce moment au tirage des biens que l'honorable M. Audry de Puyraveau a été forcé de mettre en vente. Le motif de l'intérêt qu'inspire M. Audry de Puyraveau ne saurait être douteux. C'est pour la révolution que ce député a sacrifié ce qu'il possédait; ce sont les hommes fidèles à la révolution qui cherchent à l'assister dans sa noble et patriotique infortune.

— On lit ce qui suit dans une lettre de Toulon du 20 mai :

Des renseignemens sûrs, arrivés à l'instant, apprennent que la duchesse de Berry était réellement au nombre de sept passagers du *Carlo-Alberto* débarqués à Roses en Espagne. Il n'est resté à bord que sa femme-de-chambre (Mlle. Lebesch), M. de St-Priest, et cinq autres passagers, en tout 7 personnes; ce qui serait conforme à ce qu'on a appris à la Ciotat, puisque, indépendamment des cinq passagers capturés, on sait que deux ont pris terre à la Ciotat.

Cette nouvelle est venue de Turin. Le gouvernement doit la connaître à l'heure qu'il est. Si elle est vraie, comme tout l'indique, que dire de la duperie de ces bons carlistes, qui attendaient réellement la duchesse par le *Carlo-Alberto*, et auxquels on envoyait tout simplement une femme-de-chambre? Que dire du courage, de l'intépidité de l'héroïque duchesse, qui se tenait à l'écart et en sûreté en Espagne, tandis que de pauvres diables exposaient leur vie pour elle, la croyant prête à se joindre à eux, et disposée à courir les mêmes dangers? Digne bru de l'homme de Quiberon, elle aurait, comme lui, encouru le reproche d'avoir tout compromis et tout perdu par son absence. La journée du 30 avril et celle du 3 mai, seraient ainsi, sous tous les rapports, deux journées de dupes. Et l'on rencontre encore des hommes assez insensés pour croire que c'est là que se trouveraient la capacité et la force nécessaires pour diriger les affaires du pays pendant une orageuse minorité! Pauvre France, si elle devait jamais tomber en de telles mains!

— On vient de saisir à Bourbon-Vendée, 4,000 pièces de fusils anglais.

— Le roi d'Espagne, par ordonnance du 13 avril dernier, a permis l'importation en Espagne des étoffes de soie et laine, moyennant le droit de six réaux de vellon par aune pour celles qui seront transportées par mer sous pavillon espagnol, et de 8 réaux de vellon, par aune, pour celles qui seront importées sous pavillon étranger, ou par terre.

## BELGIQUE.

*Bruxelles, le 28 mai.* — Le roi est parti ce matin à six heures pour Compiègne, avec quatre voitures, une à 6, et trois à 4 chevaux. Il est accompagné de M. le comte d'Aerschot, le marquis de Chasteler, grands officiers; le général d'Hane, premier aide-de-camp; le major de la Goutellerie, officiers d'ordonnance; van Praet, secrétaire de cabinet; Seraton, ancien aide-de-camp, et Lebeau médecin.

— On nous écrit de Valenciennes, 9 heures du matin, 27 mai :

« M. le capitaine de Sercey, aide-de-camp de M. le maréchal Gérard, arrive à l'instant en poste de Cambrai; il annonce que M. le maréchal Gérard doit se rendre dans la journée à Valenciennes, et il a suspendu immédiatement tous les honneurs que l'on se disposait à rendre à M. le maréchal, M. le maréchal Gérard aura son quartier-général à Valenciennes pendant tout le séjour du roi des Belges en France. »  
(*Moniteur.*)

— M. le maréchal Gérard est arrivé hier à Cambrai.

— On écrit de Lille, 27 mai :

« M. le lieutenant-général Corbineau, commandant la 16<sup>e</sup> division militaire, doit partir aujourd'hui pour aller recevoir à Quievrain, sur la frontière, le roi Léopold, qui se rend à Compiègne. »

— Hier, à huit heures du soir, un conseil de ministres a eu lieu au palais.

— M. Van de Weyer a travaillé hier long-temps avec M. de Meulenaere, au bureau des affaires étrangères.

— Sir R. Adair a reçu hier à midi le courrier Crotch arrivant de Londres avec des dépêches. Ce courrier a continué sa route pour Vienne. Immédiatement après l'arrivée de ces dépêches, sir Adair a eu une entrevue avec M. de Meulenaere et il a ensuite expédié le courrier Metz, pour La Haye.

— On s'occupe en ce moment à Bruxelles de la formation d'une batterie de douze. Le matériel est prêt.

— M. le général Niellon est parti avant-hier de Gand pour aller inspecter la frontière; il a dû y être de retour hier.

— On nous assure que M. Fallon, président de la chambre des comptes, revenant de Paris où il a été en mission, fait dans ce moment sa quarantaine à la frontière.  
(*Siècle.*)

— On nous assure que plusieurs personnes, parmi lesquelles un membre de la chambre des représentans, ont été mandées au palais depuis deux jours, dans l'intention d'obtenir d'elles les renseignemens à leur connaissance sur l'existence d'une *camarilla* ou prétendue telle, dénoncée récemment à la tribune et par la presse, accusation qui a paru d'une nature trop grave pour qu'on la laisse sans éclaircissement.  
(*Emancipation.*)

— Le *Mémorial*, comme presque tous les autres journaux belges, a inséré il y a quelques jours une lettre de Rome, publiée par les journaux français, annonçant une protestation de M. de Saint-Aulaire, à propos d'un prétendu affront qu'il aurait reçu du sacré collège le jour de la fête du roi des Français.

Le *Diario di Roma* du 12 mai, nous prouve aujourd'hui la fausseté de cette nouvelle, et le peu de confiance que méritent toutes ces correspondances d'Italie dont les journaux français sont pleins, et qui ne sont le plus souvent que des lettres fabriquées dans les ateliers de nouvelles dont Paris abonde.

Voici ce que dit le journal romain :

« La fête de S. M. Louis-Philippe a été célébrée cette année avec une grande pompe dans l'église de Saint-Louis-des-Français. A cette messe, dont le nombreux orchestre était dirigé par le sieur Terziani, assistaient M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur, toute l'ambassade, le cardinal Bernetti, secrétaire-d'état de S. S., le corps diplomatique, beaucoup d'autres personnages tant français qu'étrangers. Le service religieux a été suivi d'un banquet magnifique où s'étaient rendus le cardinal secrétaire-d'état, le corps diplomatique et beaucoup d'autres convives distingués. Le soir, l'hôtel de l'ambassade a été illuminé comme de coutume. »  
(*Mémorial.*)

— Le *Lynx*, dans son numéro 140 (samedi, 19 mai 1832) avance positivement que « le ministre de l'intérieur a écrit à l'académie royale de Bruxelles pour lui insinuer qu'il serait convenable de faire disparaître de la liste des membres de cette société savante, les noms des Hollandais, qui y avaient été appelés par le roi Guillaume, et que l'académie a répondu qu'elle ne voyait ni utilité ni convenance dans la radiation proposée, etc. »

Quelques journaux, d'après le *Lynx*, ont répété cet article en grande partie. Le fait est entièrement faux dans toutes ses circonstances. Il est faux d'abord que le ministre ait écrit un seul mot à l'académie à ce sujet, ni lui ait fait aucune insinuation ou proposition, directement ou indirectement, qui ait pu donner lieu ou occasion à servir de fondement ni même de prétexte à l'article du *Lynx*. Le reste tombe de lui-même; car il est évident que l'académie n'a eu aucune résolution à prendre ni aucune réponse à faire sur un acte qui n'existe pas.  
(*Moniteur.*)

— On lit dans le *Mémorial belge* :

« Au milieu des graves circonstances où nous nous trouvons, alors que l'attention publique est incessamment fixée sur les grandes questions dont la solution intéresse si vivement le pays, on ne doit pas s'étonner que tel événement qui en d'autres temps y aurait eu du retentissement, passe inaperçu au milieu de nous. Nous sommes donc peu surpris qu'une décision toute récente de la chambre n'ait été le sujet d'aucune réflexion de la part de la presse; mais au moment où le sénat est sur le point de s'occuper de la même question, nous croyons devoir en dire un mot. »

« La peine de mort a fixé, depuis quelques années, l'attention des criminalistes et des philanthropes. S'il y a divergence dans les opinions pour son abolition absolue, tous sont demeurés d'accord que la peine capitale était une monstruosité pour certains crimes. La chambre a saisi avec empressement l'occasion de prouver qu'elle aussi partageait cette opinion, et sans s'arrêter aux vaines raisons de symétrie législative alléguées par certains membres, elle a consacré cette abolition pour le crime de fausse monnaie ou pour un autre crime analogue. »

« Nous espérons que le sénat donnera son adhésion à cette mesure. Ce sera un premier pas vers la réforme d'un code qui est en désharmonie avec nos institutions et nos mœurs. Sans la multiplicité de lois urgentes et compliquées dont les chambres doivent s'occuper, le gouvernement serait inexcusable de n'avoir rien tenté encore pour faire disparaître de notre législation pénale les vices nombreux qui la déparent. La procédure criminelle réclame non moins vivement les améliorations signalées depuis long-temps par les criminalistes les plus distingués. »

— On annonce comme officielle la prise de Madère par la flotte de don Pedro.

— On lit la correspondance suivante dans *l'Indépendant*, datée de Londres, le 25 mai :

D'après la tournure qu'ont prise les débats, il n'est plus douteux maintenant que le bill ne marche avec rapidité. On s'attend à ce que la troisième lecture aura lieu dans une dizaine de jours, et il ne manquera plus que la sanction du roi pour que le bill passe en loi. On fait les plus grands préparatifs dans tout le pays et dans la métropole pour une illumination générale, aussitôt que la réforme sera obtenue.

Le duc de Wellington n'a pas paru dans la chambre des lords depuis le commencement des débats, et l'on croit qu'il ne reprendra plus son fauteuil jusqu'à la fin de la discussion.

Notre commerce est dans le plus déplorable état, et la misère est grande dans tout le pays. Le nombre des pauvres qui reçoivent des secours des paroisses n'a jamais été aussi considérable qu'à présent. Les nouvelles d'Irlande sont affligeantes; les paysans du comté de Clare sont presque en état de rébellion ouverte.

Un corps de cavalerie a été envoyé, il y a deux jours, pour réprimer l'insurrection; mais il paraîtrait que les troupes auraient été repoussées.

L'état d'excitation où nous nous trouvons depuis quinze jours, a empêché nos politiques de prêter à la question belge l'attention qu'elle mérite. On espère que la réinstallation de notre ministère patriote produira beaucoup d'effet sur le roi Guillaume et sur les souverains des cours du Nord, et que cette importante question sera bientôt terminée de la manière la plus favorable à vos intérêts. Ainsi que je vous l'ai dit, notre ministère est décidé à soutenir la Belgique.

## LIÈGE, LE 29 MAI.

Le prince d'Orange, le prince Frédéric et le prince Albert de Prusse ont visité la citadelle d'Anvers, vendredi dernier; d'après les uns ils en seraient partis samedi matin, et d'après les autres ils s'y trouveraient encore.

Dans ce moment on est occupé à Anvers à construire des ouvrages pour couvrir les derrières des fortifications qui s'étendent vers la ville, à partir du fort du Nord. Si cette précaution n'était prise, les Hollandais pourraient, en coupant une digue, placer nos batteries entre deux feux. C'est peut-être de ces travaux qu'a voulu parler surtout le général Evain dans son rapport à la chambre; il est indispensable qu'ils soient achevés au plus tôt.

Il serait à désirer aussi qu'on armât le fort Sainte-Marie, dont nous pourrions tirer un grand parti en cas d'attaque. Ce qui a retenu jusqu'à présent le gouvernement de le faire, c'est que, dit-on, cette mesure serait envisagée par la Hollande comme un acte d'hostilité. Mais la Hollande commet tant d'actes d'hostilités envers nous! Quand

on nous enlève nos gouverneurs, il paraît que ce ne serait pas une représaille trop forte que d'armer un fort.

— La loi sur le transit des grains et surtout les nouvelles dispositions fiscales de la France, sur l'introduction des céréales, font déjà sentir vivement leurs effets sur le haut commerce de la Belgique. L'exportation du blé de la Russie augmente considérablement tous les jours par suite de ces mesures, et c'est par Anvers surtout que se fait le transit. 60 navires chargés de grain sont attendus dans cette dernière ville, pour le compte d'une seule maison; et les demandes d'avoine ne sont pas moins considérables.

Le commerce de grains de lin s'est beaucoup accru depuis quelque temps.

— On nous écrit de Diest, 24 mai :

• Nos patrouilles se rencontrent souvent avec les hollandais, mais sans résultats. Quand ils essayent de pénétrer sur notre territoire ils trouvent toujours à qui parler, nos frontières étant bien gardées pour le moment et par des forces suffisantes. Un grand découragement règne parmi les troupes ennemies, les vivres sont fort chers du côté d'Eyndhoven, et cependant on annonce que le projet de Saxe-Weimar serait de ravitailler Maastricht en y faisant passer un grand convoi, qu'il conduirait d'Eindhoven à cette place avec 2,000 hommes, mais ce projet étant connu, il ne peut maintenant s'effectuer.

À tout moment des paysans effrayés par la poursuite de quelques cavaliers hollandais viennent réclamer l'alarme dans nos cantonnemens, innocemment ou à dessein. Mais sitôt que l'on envoie un détachement en reconnaissance, les patrouilles et postes hollandais se replient au cri de : qui vive ! Il faut néanmoins convenir que depuis la revue du prince d'Orange, les avant-postes hollandais sont beaucoup plus entreprenans et font des excursions sur les points de la ligne qui ne sont pas bien gardés.

Demain 25, les troupes de la première division seront rassemblées auprès de *Sichem* à l'ancienne abbaye de *Everboden*, elles manœuvreront sous les ordres du général Goethals et de son brillant et nommé état-major. (Courrier.)

— Une question d'un grand intérêt, pour l'industrie et le commerce, occupe en ce moment la chambre des représentans. Il s'agit de supprimer la seconde ligne des douanes et de reporter tous les employés sur une seule ligne frontière, afin de parvenir, en les concentrant davantage, à réprimer la fraude. On modifierait en même temps le rayon du territoire réservé, et de celui où la circulation des marchandises ne peut avoir lieu qu'avec des restrictions. M. Mary, rapporteur de la section centrale sur le projet de loi, doit présenter lundi son rapport à la chambre.

— Par arrêté du 26 courant, les navires venant directement de Londres sans avoir communiqué avec des provenances appartenant à des pays ou des lieux placés sous le régime de la patente brute ou de la patente suspecte, ne seront plus soumis à une simple quarantaine d'observation de cinq jours, qu'ils auront dans l'Escaut, dans la rade d'Ostende ou dans le chenal du port de Nieupoort.

Avant leur admission à la libre pratique lesdits navires seront soumis aux purifications qui seront déterminées par le ministre de l'intérieur.

— Par un autre arrêté du 25 :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont rangées, jusqu'à autre disposition, sous le régime de la patente brute, et soumises aux dispositions prescrites par l'art. 4 de l'arrêté du 17 septembre dernier, n° 223, les provenances de la ville de Liverpool et des lieux situés dans un rayon de trois lieues autour de cette ville.

2. Les provenances seront admises à purger leur quarantaine dans le chenal du port de Nieupoort.

— Nous apprenons que le roi vient d'accepter l'offre patriotique que lui a faite le sieur Van den Borsche, de Westoutre (district d'Ypres), de ses sept fils, pour servir en qualité de volontaires dans les cuirassiers. L'arrêté porte que sous peu de jours une disposition sera prise par S. M. pour assurer l'existence des père et mère de ces jeunes gens, qui ont si généreusement offert leur service pour la défense de la patrie.

— Le 20 de ce mois, le nommé Joseph Paes, garde civique de la province d'Anvers, a sauvé d'une mort certaine, un enfant âgé de cinq ans, qui venait de tomber dans la Meuse au port de la Goffe, qui entraîné par le courant allait disparaître sous un gros bateau.

Joseph Paes était descendu dans un bateau, d'où étant entré dans l'eau tout habillé et se tenant d'une main il parvint à en retirer ledit enfant. (Communiqué.)

## INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION DE JUILLET

Sur la civilisation des peuples.

(1<sup>er</sup> Article.)

Le grand homme d'état dont le système politique a exercé une si puissante influence sur les destinées de l'Europe, vient d'être enlevé à la France. Son œuvre a été immense. Il n'est plus possible aujourd'hui de détruire, ni d'arrêter dans ses conséquences, ce système à l'accomplissement duquel il s'est sacrifié. Le temps ne fera que le consolider, pour assurer enfin à l'Europe un long repos, une paix qui lui permette d'obtenir les améliorations sociales dont la révolution de juillet n'a été que l'avant-coureuse. Nous l'avons déjà dit, le système Périer résume à lui seul les véritables conditions du progrès des peuples. C'est ce qui nous l'a fait défendre, bien que nous ne nous en dissimulions point les fautes, fautes du reste inhérentes, pour la plupart, à la nature même du système.

Et d'ailleurs, quel est le système exempt de fautes, et quel bien, en compensation, n'a pas produit celui de C. Périer ?

Cependant, il a été l'objet des attaques violentes, le point de mire constant des accusations acerbes d'une foule d'hommes, généreux sans doute, mais à qui il ne fut point donné d'en comprendre la portée civilisatrice. Il eût fallu, à les entendre, que la France, au sortir de son explosion, s'étant égaré de nouveau de ses limites; il eût fallu que le volcan révolutionnaire épanchât sa lave sur la surface de l'Europe. Le sort des peuples, disaient-ils, devait être renouvelé du tout au tout, et pour y parvenir, ils ne trouvaient rien de mieux que de commencer par mettre l'Europe à feu et à sang. Aujourd'hui que les passions se sont peu à peu calmées, et que le sol est déblayé des obstacles qui embarrassaient de toutes parts la marche du ministère français, les bienfaits de la politique pacifique qu'il a suivie apparaissent de plus en plus dans leur vrai jour, et si nous touchons au terme des incertitudes, si les peuples peuvent avoir foi à la paix et au nouvel état de choses fondé par les journées de juillet, il faut bien reconnaître que, de quelque manière qu'on envisage la direction qui a été donnée à ce mémorable événement, les conséquences en sont grandes pour le bonheur de l'Europe, et qu'elles sont appelées à acquiescer, dans ce sens, d'importans développemens.

On s'est beaucoup élevé contre l'interprétation qu'avaient donnée aux journées de juillet les hommes qui sont arrivés au pouvoir en France. On a souvent présenté, sous des couleurs fausses, la marche qu'ils ont suivie, et l'on est arrivé ainsi à jeter, dans une foule d'hommes pleins de sympathie pour les intérêts populaires, le dégoût des révolutions, lesquelles ne s'accomplissent pourtant jamais qu'au profit du progrès général. Nous concevons ce dégoût qui serait plus déplorable, s'il ne devait être passager, et c'est parce que nous en sentons aussi toute l'injustice, que nous tenons à la démontrer.

Nous examinerons pour cela l'influence qu'a exercée la révolution de juillet sur la civilisation des peuples. Nous l'envisagerons d'abord sous le point de vue du système politique de l'Europe, ensuite sous celui des institutions particulières à chaque peuple.

On a souvent répété que le gouvernement de Louis-Philippe s'était engagé à maintenir les traités de 1814, et qu'après un semblable engagement, force lui était de conduire la France à rebours de l'esprit qui avait présidé au renversement du trône, et de consommer, par ses actes à l'extérieur, une coupable alliance avec les puissances signataires de ces traités. Beaucoup d'écrivains, en France et chez nous, ont travaillé, avec une intrépide persévérance, à interpréter dans ce sens les moindres actes du cabinet des Tuileries. A ceux qui se paient de mots, sans s'embarrasser des choses, pareille interprétation a pu paraître juste; mais pour tout homme qui voit et juge, elle ne peut être que fautive en tout point.

Depuis les traités de 1814, le système politique de l'Europe n'avait eu pour erremens que les principes sur lesquels reposaient ces traités, et ces principes se résumaient tout entiers dans la défense des institutions résultant du droit divin, contre les envahissemens du droit des peuples. C'étaient, en d'autres termes, la coalition des privilèges contre les droits du mérite, la lutte du despotisme contre la liberté. Un peuple protestait-il hautement contre son gouvernement, ou rétrograde ou stationnaire, les rois intervenaient et le faisaient rentrer dans l'ordre. La France elle-même joua, dans ce sens, le rôle qui lui fut assigné par la sainte-alliance.

Plus tard cependant apparut le système de non-intervention, proclamé par le célèbre Canning. C'était un grand pas de fait, sans doute, mais toujours est-il que ce système purement négatif livrait les peuples insurrectionnés à tous les moyens de répression qui étaient aux mains des rois, et que, par la nature même des choses, ces peuples étaient presque inévitablement condamnés à succomber, malgré les plus généreux efforts.

Mais qu'une fois la révolution de juillet ait éclaté, et ce droit politique croule en ruine de toutes parts. Dès lors, la France, arrachée à cette alliance homicide, repercute partout sa puissante influence morale. La Belgique s'est à peine agitée, qu'elle la couvre déjà de sa main tutélaire. Qu'eût jamais osé la Belgique sans la révolution de juillet, et à quelle autre époque se fût-elle soulevée, sans courir risque de se voir à l'instant même incorporer à la France, et de ne faire que changer de maîtres ? Mais cette fois, si celle-ci intervient, n'est-ce pas pour la maintenir libre et indépendante ?

Sur tous les points où l'insurrection éclate, la France étend sa puissante intervention, et si les embarras de sa position ne lui permettent pas toujours d'assurer le succès au peuple, ne contribue-t-elle pas au moins à prévenir une partie de suites funestes de sa défaite ? La Pologne, il est vrai, a été anéantie, mais cette nation malheureuse ne semblait-elle point placée en dehors de l'influence du système adopté par la France ? Eût-elle succombé, si l'heure de son insurrection n'eût pas sonné trop tôt, et d'ailleurs, est-on bien arrêté sur la nature du rôle qui lui a été assigné pour les progrès de la civilisation européenne ?

Quoi qu'il en soit, il est incontestable pour tout homme de bonne foi que, par sa dernière révolution, la France s'est placée protectrice des droits et de la liberté des peuples, et qu'elle a donné la preuve éclatante, par le peu qu'elle a pu faire, qu'elle est appelée à pousser loin les conséquences de son intervention. Elle a brisé le système de la sainte-alliance, et elle ne s'arrêtera point là. Par elle déjà, la Belgique est constituée nation indépendante; l'Italie peut compter sur des institutions nouvelles; c'est de ses ports qu'est sorti Don Pedro, pour aller arracher le sceptre à un usurpateur. Non-seulement donc, à l'heure qu'il est, la sainte-alliance n'existe plus, ni même le principe de non-intervention, mais à cela encore a été substituée l'intervention au profit des peuples.

Le même système politique reconstruit par les traités de 1814, avait aussi pour base le principe de la légitimité.

Napoléon, qui, dut son élévation à son mérite personnel, avait été brisé, et avec lui tous ceux qu'il avait placés sur le pouvoir. Si l'on fut reconnu empereur des français par la plupart des souverains de l'Europe, il ne le dut qu'à la force des armes.

Mais la légitimité de Louis-Philippe, a-t-elle été ainsi conquise ? N'est-elle pas toute entière l'œuvre de la volonté populaire, et les souverains ne lui ont-ils pas prêté hautement l'appui de leur sanction ? Bien plus, ne l'ont-ils pas prêté à celle d'une royauté beaucoup moins puissante, née hier de l'insurrection populaire et de la violation de ces mêmes traités de 1814.

Ce principe de la légitimité, qui fait une des parties intégrantes de la constitution politique de l'Europe, fondée par ces traités, le voilà donc aussi brisé, et le principe contraire reconnu par les souverains qui les signèrent.

Les peuples savent enregistrer de pareils faits, et à l'occasion ils n'oublient point d'en tirer des conséquences rigoureuses.

La gabarre l'Emulation a ramené de Montevideo à Toulon un sauvage antropophage de la tribu des Charruas, qui doit être présenté à M. le ministre de la marine, à Paris.

Voici quelques renseignements qui nous sont parvenus sur Ramon Mataojo et sur sa nation

La nation des sauvages Charruas, qui s'étendait avant l'arrivée des Espagnols, dans le Rio de la Plata, depuis le cap Sainte-Marie jusqu'à l'Uruguay, le long de ce grand fleuve, est la plus guerrière et la plus féroce, peut-être, de toutes celles qui errent dans ces plaines, sans en excepter les Pampas, M. d'Azara, qui a longtemps parcouru cette partie de l'Amérique du sud, assure que les sauvages Charruas ont fait couler plus de sang espagnol que la conquête du Mexique et du Pérou.

Cette race, qui n'est pas entièrement détruite, mais réduite à un si petit nombre qu'elle se trouve dans l'impossibilité de rien entreprendre de considérable, cause cependant, de temps en temps, des ravages notables aux possesseurs des *estancias* de la province de Montevideo.

Ramon Mataojo, fait prisonnier, qui fut accordé au commandant de l'Emulation par le gouvernement argentin, est un homme d'une stature moyenne, d'une grosseur proportionnellement plus forte et dont tous les membres présentent l'image de la force, sa couleur est marron un peu clair, ses cheveux noirs, plats et gras, remplis de vermine avant qu'on les lui fit raser à bord par mesure de santé; il a les pieds petits, les mains mignonnes et fort jolies, la tête grosse et le visage bouffi, l'extrême proéminence des os des mâchoires lui donne cet aspect. Son nez est petit, camus, et ne dépasserait guère une ligne qui joindrait les deux pommettes des joues. Ce sauvage a les yeux petits, ombragés de grands sourcils, et la vue d'une finesse extrême. Il n'a de barbe ni poils sur aucune partie du corps.

Ramon, qui était marié à cinq femmes, comme lui prisonnières de guerre à Montevideo, parle et comprend un peu l'espagnol; n'ayant pu obtenir qu'on embarquât ses femmes avec lui, il passa les premiers jours de sa traversée dans une impassibilité remarquable. Il pleurait quelquefois quand on le contrariait, en disant qu'il était pauvre. Il se familiarisa cependant peu à peu, et enfin il voulut bien sourire. Ce sauvage mit sans répugnance les vêtements qu'on lui donna en échange de deux misérables lambeaux de *poncho* qui le couvraient à peine. Il eut plus de peine à s'accoutumer aux souliers; sa démarche excitait alors une hilarité dont il ne se formalisait pas.

Ramon Mataojo dut se contenter des vivres du bord, bien qu'il lui prit parfois certaines vellétés anthropophagiques; il dit un jour très sérieusement à un jeune homme imberbe et frais qu'il serait excellent à manger, et il confia à plusieurs personnes de l'équipage que lui Ramon avait tué et mangé dix blancs.

Il souriait à l'idée de son arrivée en France, où on lui promit force femmes et chevaux; sa prévoyance n'allait guère plus loin. En somme, cet individu dont la nation est jusqu'ici inconnue en France, et qui est très-remarquable sous le rapport de la conformation physique, doit exciter une juste curiosité dans la capitale, où il sera incessamment envoyé. Ramon Mataojo disait avoir vingt-neuf soleils, qu'il comptait sur les doigts.

Le dernier duc d'Athol, père de celui qui vient d'être interdit pour cause de démence, a transformé en forêts, depuis l'année 1774, plus de 15,573 acres anglais de terre qu'il possédait en Ecosse: c'est environ 8.000 hectares ou 13,378 acres d'Ecosse. En admettant qu'on ait employé 2,000 plants par acre, quantité employée ordinairement, plus 10 pour cent de cette quantité pour remplacer les non-pris, on peut voir que ce propriétaire a eu réalité planté l'énorme quantité de 37,231.600 pieds d'arbres.

Un phénomène extraordinaire a été remarqué à Valenciennes (Nord.) Dans deux blanchisseries, distantes de 300 toises l'une de l'autre, le linge est devenu rouge comme s'il eût été trempé dans le sang. Toutes les observations faites sur l'eau ont donné la certitude qu'aucun acide n'y était contenu. On a remarqué que cette teinte a cessé avec les ravages du choléra.

Un chimiste de cette ville attribue ce phénomène à des exhalaisons acides qui seraient les mêmes que celles qui donnent le choléra.

Les effets nuisibles du thé, plus particulièrement du thé vert, proviennent de ce qu'il contient une quantité considérable d'acide gallique pur.

Ce fait est évident, et si l'on désire s'en convaincre par expérience, on n'a qu'à ajouter à une infusion de feuilles quelques gouttes d'une solution de coqueperse vert, qui changera le liquide en résidu noirâtre. Cet acide est un astringent puissant, et occasionne à ceux qui prennent cette espèce de thé, par habitude, tous les inconvénients qui résultent d'une constipation obstinée.

On a découvert que quelques grains de carbonate de soude (sodium), mêlés au thé, sont un spécifique infaillible contre l'inconvénient qu'on vient de citer.

La quantité d'acide que contient le thé est facile à remarquer en observant (qu'on nous passe le mot) l'effervescence qui résulte de la présence du carbonate de soude lorsqu'on l'ajoute à l'infusion. On ne peut douter que la couleur forte de cette infusion ne soit augmentée par l'alcali, machination d'autant plus inconcevable qu'elle gêne le goût du thé, loin de l'améliorer.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 28 mai.

*Naisances*, 6 garçons, 4 filles.

*Décès*: 3 garçons, 1 fille, 1 homme, 4 femmes savoir: Albert Henri Louis Osteaux, âgé de 48 ans, plombier, faubourg Sainte-Marguerite, célibataire. — Marie Ledent, âgée de 70 ans, au Calvaire, veuve de Jacques Demathieu. — Marie Colson, âgée de 68 ans, botteuse, faubourg Ste-Walburge, épouse de Jean Pierre Henrard. — Marie Joseph Leger, âgée de 28 ans, rue Naimette, épouse de Jean Joseph Gille. — Josephine Dechesnes, âgée de 28 ans, couturière, rue du Crucifix.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Hier dimanche, au Bosquet de Quinkempois, chez M. PHILIPPE, il a été oublié un PARAPLUIE couleur brune et presque neuf. Récompense à la personne qui le remettra au n° 32, rue du Pont-d'Ile.

On a PERDU dimanche soir, depuis la Salle du Spectacle jusqu'au Petit-Sans-sousis sur Ayroi; un BRACELET. Récompense à la personne qui le remettra rue Féronstrée, n° 740.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Jeudi 31 mai, harmonie et bal. On commencera à quatre heures et demie. Les billets d'étrangers se distribuent chez les commissaires d'ordre, ceux de dames chez Hutoy, rue du Stalon. Personne ne sera admis sans carte.

Dimanche, 3 juin harmonie. Le même jour, assemblée générale au local de la société, à 5 heures du soir, pour le ballottage de plusieurs candidats. Par la commission administrative, J. J. COLLETTE, secrétaire. 726

J'achète les OBLIGATIONS d'emprunts de 10 et 12 millions, et échange avec agio les pièces de 20 francs, louis, souverains, ducats, fédéricis, couronnes de Brabant et thalers. J. F. MASU, rue Vinave d'Ile, n° 52. 750

AVIS AUX AMATEURS.

A VENDRE un joli cabinet de *Phisique amusante*, confectionné à Paris, composé en grande partie de tours de société, toutes les pièces sont très-élégantes et marchent avec un ensemble parfait. S'adresser tous les jours, jusqu'à 11 heures du matin, chez M. ADOLPHE, propriétaire, derrière le chœur St-Paul, n° 152.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

On rappelle au public que l'adjudication définitive des immeubles situés aux Bonnelles, saisis à la requête du sousigné sur la veuve Gilles Leclerc, Joseph Ramelot, Henri Louis Ramelot et autres, tous domiciliés aux Bonnelles, aura lieu, à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, le lundi, quatre juin 1832, aux 10 heures du matin.

L. AERTS, avoué.

( ) Ensuite de surenchère les deux maisons avec jardin, sises à Fragnée, n° 843 et 844, commune de Liège, seront remises en VENTE publique pardevant M. Bouly, juge de paix, en son bureau rue St-Jean-en-Ile, par le ministère du notaire PAQUE, le lundi 4 juin 1832, à 9 heures du matin, sur la mise à prix de 2970 fls. des Pays-Bas.

QUARTIER garni avec ou sans écurie à LOUER, rue de la Magdelaine, n° 273. 440

A LOUER un QUARTIER indépendant, avec remise et écurie, si on le désire, situé Mont-St-Martin, n° 617, avec la jouissance d'un jardin ayant vue sur le Quai de la Sauvenière et les environs de la ville. S'adresser au n° 658, même rue. 702

AVIS de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise dans la France et dans l'étranger le Paraguay Roux, spécifique contre les maux de dents, puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres de l'Europe, assurent sa supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay Roux et placé sur une dent malade pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée par toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, et par des milliers de consommateurs qui pourraient l'attester, s'il avait encore besoin de preuves.

Le dépôt est chez GILLOU-NOSENT, rue Pont-d'Ile, n° 32, à Liège, qui vend de même le savon onctueux d'Aubril, précieusement pour la barbe; crème balsamique de sir Grenonck, eau de Botol pour les dents; poudre de Chariard, vinaigre de Bully; extrait de Portugal de Houbigant-Chardin; eau véritable de Ninon de l'Enclos; savon Démarson; et une infinité d'articles précieux pour la toilette.

( ) A PLACER sur hypothèque un capital de 24,000 fr. S'adresser au notaire BERTRAND.

NOUVELLE HOUILLÈRE D'OUGRÉE.

Avis aux consommateurs de charbons gras.

La société charbonnière d'Ougrée, a l'honneur de prévenir le public qu'elle vend son charbon roulant à raison de 6 B la charrée de mèse (2000 kil.) rendue, libre de tous autres frais dans le bateau.

Mercredi, 30 mai, à deux heures de relevée, il sera VENDU, rue Grand Jonckheux, n° 922, vis-à-vis la batarderie, tableaux, bois de lits, gros meubles, batterie de cuisine et autres objets. Argent comptant.

A LOUER dès-à-présent, un bel APPARTEMENT garni ou non, situé à dix milles de Liège, à proximité de la rivière de l'Ourte, dans un site très-agréable. On donnerait la préférence à une ou deux personnes sans enfants et l'on pourrait y recevoir la pension. S'adresser rue d'Amay, à Liège, maison cotée 642.

Mme. GILLOU-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32 a l'honneur de donner avis qu'elle vient de recevoir de Paris quantité de NOUVEAUTÉS qu'elle a choisies elle-même, consistant en

TOILES imprimées des premières fabriques; MOUSSELINES, GUINGANCES, JACONATS et BATISTES rayés, GROS de Naples unis, rayés, glacés, et marcelines, en toutes couleurs nouvelles; FOULARDS, SCHALS Thibet, Schals mousseline Thibet, crêpe de Chine et Hernani uni et imprimé de toutes grandeurs; RICHUS en gaze mousseline, Hernani et crêpe de Chine; FIANCES en Gros de Naples, en charlys et en crêpe brodés; RUBANS pour ceinture; SACS en charlys et en dauphinets; CRAVATTES en soie écossaise; BAS de soie et en coton à jours et autres; GANTS en soie pour homme et pour femme; idem en fil d'Ecosse; COLS en soie et en satin; RUBANS pour sautoir, etc., etc.

Elle a aussi fait un choix distingué en QUINCAILLERIE fine, savoir:

PARURES et demi-PARURES en camé; BRACELETS idem, PARURES émaillées; BRACELETS, BOUCLES de ceinture et Boucles d'oreilles en tous genres; SERRE-CRAVATTES et BROCHES; CANNES en ébène; NECESSAIRES garnis en argent; CAVES à liqueur; FLACONS contre le choléra et autres; METIERS à broder, etc., etc.

Elle a également reçu un bel assortiment de PARFUMERIE Française et Étrangère.

Le tout à des prix très-modérés.

COMMERCE.

Fonds anglais du 25 mai. — Consol., 85 7/8.

Bourse de Paris du 26 mai. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 70 fr. 50 — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 82 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 83 0/0. — Emprunt Belge 77 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 26 mai. — Dette active, 43 3/16 0 0/0. — Idem différée 314 00. — Bill. de ch. 16 3/4 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 72 1/2 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0. — Rus. Hope et C<sup>e</sup> 5, 94 0/0 et 95 0/0 0. — Dito ins. gr. li. 58 1/4 00. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0 0. — Dan. à Lond. 00 0/0 0. — Ren. fr. 3 1/2, 70 0/0 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris. 00 0/0 0. — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 0. — Métall., 84 7/8 0/0 00. — A. Rot. 1<sup>re</sup> l. 000. — Dito 2<sup>e</sup> l. 000. — Lois de Pologne 00 0/0. Naples Falconnet 5. 74 0/0 5/8 0/0 0. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 51 0/0 0/0. Grecs 00 0/0 0. — Perp. d'Amst., 50 1/2 3/8.

Bourse d'Anvers du 28 mai. — Changes.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	118 0/0 av. P		
Londres.	12 27 1/2 P	12 22 1/2	
Paris.	47 3/16 A	47 1/16	A
Francfort.	35 7/8	35 1/16	
Hambourg.	35 3/8 P	35 3/16	
Escompte 4 0/0			

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 96 3/4 97 A
	Empr. de 12 mill. " 99 A
	Empr. de 24 mill. " 76 3/4 1/2 P
	Dette active, 5 " 94 0/0 P.
	Oblig. de Entr. 5 " 00 0 00.
Hollande.	Dette active, 2 1/2 " 00 0/0.
	Oblig. synd. 4 1/2 " 00
	Rent. remb. 2 1/2 " 84 1/2 et 87 1/2

Bourse de Bruxelles, du 26 mai. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 0/0 0. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 96 1/4 A. — Emprunt de 24 millions, 76 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spertzele, à Liège.